

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Étaient absents :

Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménéard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménéard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménéard invite le public à poser des questions.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **059-03-2024 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter les points suivants :

4.2 Suivi de l'analyse préliminaire du MTQ  
7.7 Résolution – Location de terrain

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

060-03-2024 **2.2 Adoption des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

061-03-2024 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	<b>Montant</b>	<b>No déboursé</b>
<b>Comptes payés</b>	51 702,43 \$	202400070 à 202400088
<b>Comptes à payer</b>	56 807,46 \$	202400089 à 202400116
<b>Salaires payés</b>	16 062,81 \$	202400062 à 202400106

Adoptée à l'unanimité

062-03-2024 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2023 et de l'année 2024 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

## **2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de février 2024 aux membres du conseil.

## 063-03-2024 **2.6 Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports du Québec a verser une compensation de 148 683 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

## 064-03-2024 **2.7 Achat de tablettes numériques**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine avait prévu l'achat de deux tablettes numériques lors de ses travaux budgétaires 2024 pour un montant estimé à 1 410 \$;

Attendu qu'il y a finalement lieu de remplacer trois tablettes numériques, soit pour M. Jean-Marc Ménard, maire, M. Simon Dufault, conseiller et M. Gilbert Grenier, conseiller;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de trois tablettes numériques de modèle iPad 9<sup>e</sup> génération avec écran de 10,2 po au coût de 1 811,10 \$, taxes en sus.

Que la différence entre le coût final de l'achat et du montant estimé au budget soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

## 065-03-2024 **2.8 Offre de service FBL – Reddition de compte TECQ**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un vérificateur externe pour effectuer la reddition de compte du Programme de la Taxe

sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2023-2024;

Attendu qu' une offre de service a été demandé à FBL;

Attendu que l'offre de service pour les missions d'audit dans le cadre du programme de le TECQ 2019-2024 s'élève à 2 800 \$, taxes en sus;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine nomme la firme FBL S.E.N.C.R.L. pour effectuer des missions d'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 au coût de 2 800 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

066-03-2024 **2.9 Offre de service FBL – Audits 2024, 2025 et 2026**

Attendu qu' en vertu des dispositions de l'article 966 du *Code Municipal du Québec*, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Attendu qu' une offre de service à été demandée à FBL afin de réaliser l'audit indépendant des rapports financiers de 2024 à 2026;

Attendu que l'offre de service pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 s'établit comme suit :

- 2024 : 10 250 \$, taxes en sus
- 2025 : 10 750 \$, taxes en sus
- 2026 : 11 000 \$, taxes en sus

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine nomme la firme FBL S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026

Adoptée à l'unanimité

067-03-2024 **2.10 Journée de visibilité lesbienne**

Attendu que le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses

manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;

- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville.

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé·es.

Adoptée à l'unanimité

#### 068-03-2024 2.11 Vente pour taxes 2024

Attendu qu' en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Attendu que la greffière-trésorière de la municipalité, s'il en reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre au bureau de la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire, un extrait de l'état des personnes endettées envers la municipalité tel qu'approuvé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les taxes impayées doivent être acquittées au plus tard le 19 mars 2024 et que le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine approuve la vente pour taxes des immeubles dont les soldes dus de l'année 2022, 2023 et 2024 soient envoyés à la MRC d'Acton :

<b>Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes</b>	
<b>Matricule</b>	<b>Montant dû incluant les intérêts calculés au 5 mars 2024</b>
9047 84 1468	2 597.25 \$

Que le Conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre ces extraits à la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la

commission scolaire sans autre délai ni avis, documents tels que déposés et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à retirer le (les) dossier(s) dont les paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Acton.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre à la MRC d'Acton tout autre somme venant à échéance entre le moment de l'adoption de la présente résolution et du moment de la vente pour taxes.

De mandater Me Christian Daviau notaire, si nécessaire, pour préparer la description des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes.

Que la Municipalité de Sainte-Christine mandate la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, comme représentante de la municipalité, et ce, lors des ventes pour taxes à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

069-03-2024 **2.12 Projet de panification des besoins d'espace 2024-2029 – Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a fait parvenir le projet de panification des besoins d'espace 2024-2029;

Attendu que la Municipalité doit, conformément à l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités ont une période de quarante-cinq (45) jours pour approuver ou refuser le document par voie de résolution;

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Christine a pris connaissance du rapport et qu'elle n'a pas d'objection à soumettre;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine approuve le projet de planification d'espaces 2024-2029 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

070-03-2024 **2.13 Comité ad hoc – Politique des conditions de travail**

Attendu que la Politique des conditions de travail prendra fin le 31 décembre 2024;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre en place un comité ad hoc afin d'étudier la Politique des conditions de travail actuelle;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les personnes suivantes sur le comité d'embauche :

- Mme Heidi Bédard;
- M. Simon Dufault;
- M. Gilbert Grenier;
- M. Jean-Marc Ménard;
- M. Patrick Wolput.

Adoptée à l'unanimité

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants

Le directeur du service des incendies étant absent, M. Simon Dufault fait un compte rendu des activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

#### 071-03-2024 3.2 Achat d'une pompe portative

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine avait prévu l'achat d'une pompe portative pour le Service des incendies lors de ses travaux budgétaires 2024 pour un montant estimé à 20 690 \$;

Attendu que le Directeur du service des incendies a demandé deux soumissions;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe portative auprès de Boivin et Gauvin, au coût de 10 995 \$, livraison et taxes en sus.

Que le conseil municipal autorise également l'achat des tuyaux d'aspiration qui seront utilisés pour cette pompe pour un montant d'environ 2 000 \$, livraison et taxes en sus.

Qu'une somme d'un maximum de 15 000 \$ soit prise du surplus accumulé non affecté pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et de véhicule.

Que la différence soit prise à même le fonds général, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

#### 072-03-2024 3.3 Achat d'habits de combat

Attendu que le Service des incendies et de premiers répondants de Ste-Christine doit effectuer l'achat de deux habits de combat pour ses pompiers M. Sylvain L'Écuyer et M. Simon Filiatrault;

Attendu que le Directeur du service des incendies a demandé une soumission à cet effet;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux habits de combat auprès de l'Arsenal au coût de 5 384,00 \$, taxes en sus.

Que la différence soit prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités concernant le département de la voirie.

##### **4.2 Suivi de l'analyse préliminaire du MTQ**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, fait un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) au sujet de la demande de modification de vitesse et de la prolongation de la zone scolaire dans le village.

Elle mentionne que la limite de 30 km/h est spécifiquement réservé aux zones scolaires et que les limites de la zone scolaire sont règlementées et non modifiables.

Le Ministère travaillera de concert avec la Municipalité pour essayer de trouver des solutions afin de renforcer la sécurité dans le village.

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Simon Dufault fait un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

#### **6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

##### **6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale**

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y pas eu de réunion du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

#### **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

073-03-2024 **7.1 Adoption du premier projet de Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine**



Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de construction n° 256-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement d'urbanisme afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés, les poteaux de béton coffrés en tube et les piliers de béton préfabriqués comme fondation à un bâtiment principal ou à un agrandissement à un bâtiment principal;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 23 janvier 2023 par Gilbert Grenier;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le premier projet de Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

074-03-2024 7.2 **Assemblée publique de consultation - Projet de Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), la Municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation relative au Projet de Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine à mardi le 2 avril 2024 à 19h15 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

075-03-2024 7.3 **Nomination de membres du CCU**

Attendu que l'article 2.3 dudit règlement, il est indiqué que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du Conseil au plus tard le 30 avril de chaque année comme suit :

- Aux années paires pour les conseillers et des deux membres résidants;
- Aux années impaires pour les deux autres membres résidants; ceci afin de favoriser un meilleur suivi des dossiers et éviter que tous les membres votants viennent en nomination la même année;

Attendu que le mandat de quatre membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) prend fin le 30 avril 2024 et que ces membres acceptent de reconduire un nouveau mandat de deux ans;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme les membres de la façon suivante :

Nom du membre	Statut	Fin de mandat
M. Claude Beaudry	Résidant	30 avril 2026
Mme Huguette St-Pierre Beaulac	Résidant	30 avril 2026
M. Pierre Noël	Conseiller	30 avril 2026
M. Patrick Wolput	Conseiller	30 avril 2026

Adoptée à l'unanimité

#### **7.4 Avis de motion – Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine
- Dépose le projet de Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine

Le présent règlement a pour but de permettre, à certaines conditions, les abris sur conteneurs en polyéthylène dans les zones situées hors du périmètre d'urbanisation.

Il vise également à autoriser le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments accessoires à des usages résidentiels, industriels et commerciaux dans les zones situées hors du périmètre d'urbanisation.

#### **076-03-2024 7.5 Demande d'admissibilité au programme de financement d'une installation septique individuelle**

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement no 354-2021 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et d'un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble suivant a déposé une demande d'admissibilité pour une aide financement dans

le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques :

- Matricule # 8453-43-8808

Attendu que la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que les fonds sont disponibles à cette fin;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire du matricule 8453-43-8808 dans le cadre du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».

Adoptée à l'unanimité

077-03-2024 **7.6 Mandat à la MRC d'Acton – Modification au règlement de zonage**

Attendu que le conseil municipal souhaite apporter des modifications au règlement de zonage;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage pour diminuer la quantité de cases de stationnement requis pour certains usages.

Adoptée à l'unanimité

078-03-2024 **7.7 Location de terrain**

Attendu que le conseil municipal souhaite effectuer la location d'un terrain lui appartenant et situé en zone agricole pour la culture de foin;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a préparé un publipostage à cet effet et que les élus municipaux l'approuvent en apportant une légère modification au croquis;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à expédier le publipostage à la population de son territoire.

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

079-03-2024 **8.2 Frais additionnels – arpenteur – centre multifonctionnel**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a fait réaliser des travaux d'arpentage pour le future centre multifonctionnel;

Attendu qu' il y a lieu d'effectuer des levés supplémentaires sur les lots 2 326 647 et 2 326 596 afin d'inclure certains éléments manquants pour réaliser les travaux en architecture correctement;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a consulté les élus municipaux avant d'autoriser de tels travaux et qu'il y a lieu d'entériner cette décision;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine l'octroi du mandat à Daniel Touchette, Arpenteur-géomètre afin de réaliser des levés supplémentaires sur les lots 2 326 647 et 2 326 596 au coût estimé à 1740,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

080-03-2024 **8.3 Feux d'artifice 2024, 2025 et 2026**

Attendu que le Comité des Loisirs de Ste-Christine organise la Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin de chaque année;

Attendu que la Municipalité paie habituellement les feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que la Municipalité a demandé une offre de service à Royal Pyrotechnique pour les années 2024, 2025 et 2026;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la dépense des feux d'artifice au montant de 5 715,00 \$, taxes en sus pour chacune des années 2024, 2025 et 2026.

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de trois ans pour les feux d'artifice avec Royal Pyrotechnie.

Adoptée à l'unanimité

**9. CORRESPONDANCE**

081-03-2024 **9.1 Défi cycliste Desjardins – Fondation Santé Daigneault-Gauthier**

Attendu que la 15<sup>e</sup> édition du défi cycliste Desjardins des Caisses populaires de la MRC d'Acton au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton se tiendra le dimanche 9 juin de 8h30 à 14h au Parc Donald-Martin et que tous les cyclistes parcourront toutes les municipalités de la MRC d'Acton dont une partie de notre territoire;

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier sollicite un don de 250 \$ en support à cette activité qui constitue sa principale source de fonds annuelle lui permettant ainsi de poursuivre sa mission au profit de la population de la MRC d'Acton;

Attendu que le comité du Défi cycliste Desjardins souhaite obtenir un droit de passage sur les routes de notre municipalité, sous forme de résolution afin d'emprunter la route 116 est, la route du Village, le 1<sup>er</sup> Rang Est, le chemin Béthanie et la Route 222;

Attendu que le Défi a également besoin du service d'incendie pour la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde le droit de passage sur les routes de notre municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise son service incendie à assurer la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses.

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre un don au montant de 250 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton dans le cadre de son défi cycliste.

Adoptée à l'unanimité

082-03-2024 **9.2 Chambre de commerce de la région d'Acton – Invitation à l'AGA**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est membre de la Chambre de commerce de la région d'Acton (CCRA);

Attendu que la CCRA tient son assemblée générale annuelle le 20 mars 2024 à 18 heures à Acton Vale;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme M. Jean-Marc Ménard, maire en tant que représentant de la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

083-03-2024 **9.3** **Ville de Rivière-Rouge – Appui**

Attendu que la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service de l'hôpital de Rivière-Rouge suivant la décision du Centre intégrée de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et des services sociaux de Rivière-Rouge entre 20h et 8h;

Attendu que la Ville de Rivière-Rouge sollicite l'appui de toutes les municipalités du Québec ainsi qu'une contribution financière du montant de leur choix;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine appuie les démarches de la Ville de Rivière-Rouge visant la contestation de la décision du CISSSL de fermer l'urgence entre 20h et 8h;

Que la Municipalité de Sainte-Christine verse un montant de cent dollars (100 \$) à la Ville de Rivière-Rouge à titre de contribution afin de la supporter avec les coûts associés aux démarches judiciaires en lien avec la contestation.

Adoptée à l'unanimité

084-03-2024 **9.4** **Mobilisation de la Montérégie autour de la biodiversité**

Attendu que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

Attendu que la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité (Engagement de Montréal);

Attendu que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

Attendu que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société;

Attendu que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature;

- Attendu qu' il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;
- Attendu que les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;
- Attendu que 98 % du territoire montréalais est de tenure privée;
- Attendu que les villes et municipalités, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire;
- Attendu que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030;
- Attendu que les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximiser afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030;
- Attendu qu' il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs locaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité;
- Attendu que l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ne repose pas uniquement sur les municipalités et les villes, mais sur la mise en commun des forces d'un ensemble de parties prenantes de la Montérégie;
- Attendu que chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle.
- Attendu que les diverses consultations réalisées par le CRE de la Montérégie, dans le cadre *Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie*, ont mené à la priorisation des cibles :
- Cible 1 : **Aménager le territoire** en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques.
  - Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la **gouvernance** de l'État.
  - Cible 4 : Protéger les **espèces menacées ou vulnérables** (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec.
  - Cible 2 : Amorcer la **restauration de 30 %** des écosystèmes dégradés prioritaires.
  - Cible 6 : Assurer la **durabilité de l'agriculture** et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.
  - Cible 3 : **Conserver 30 %** des milieux continentaux et marins du Québec.
  - Cible 5 : Éviter l'introduction d'**espèces envahissantes exotiques** (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Municipalité de Sainte-Christine s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes:

- Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques, par exemple via la collaboration avec la MRC d'Acton pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, également via son plan d'urbanisme et ses outils réglementaires qui permettent d'encadrer la biodiversité ;
- Cible 2: Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires, par exemple via la collaboration à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, la restauration des berges érodées et la bonification de la biodiversité sur les terrains municipaux, par exemple par des plantations ou la gestion différenciée ;
- Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec, par exemple par l'identification des propriétés municipales ayant un potentiel intéressant pour la biodiversité et évaluer les stratégies de protection;
- Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation, par exemple par ses outils réglementaires sur les espèces nuisibles et la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur des sites prioritaires;
- Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés, par exemple via son Plan d'agriculture urbaine, Ville nourricière ;
- Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour ses citoyens tout en respectant la capacité de supports des milieux naturels (axe 1).

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier et le suivi sur les actions qui visent l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030.

À identifier une ressource humaine au sein de votre organisation responsable des projets qui a trait à la biodiversité et à offrir une formation continue et un soutien au personnel municipal et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces objectifs (cible 9).

À collaborer avec les autres villes, municipalité, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030 (cibles 13 et 14).



À passer à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants (cible 13).

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 en matière de connectivité écologique et de protection du territoire (cible 1).

À identifier les espèces menacées ou vulnérables (EMV) présentes sur le territoire et évaluer les actions pouvant être menées pour réduire les menaces et contribuer à leur rétablissement (cibles 4).

À évaluer la possibilité de mettre en place un fonds pour la biodiversité ou contribuer financièrement à des programmes qui supportent des projets visant à protéger ou restaurer la biodiversité, tel qu'ALUS Montérégie (cible 12).

Adoptée à l'unanimité

085-03-2024 **9.5 Demande de contribution financière – Levier Alimentaire de Ste-Christine**

Attendu que le Levier Alimentaire de Ste-Christine demande une aide financière pour l'année financière 2024 afin de réaliser différentes activités comme le marché estival, le groupe d'achats de farine de spécialité, la gestion du Fricolo et les événements spéciaux comme le marché de la fête des mères, le marché de Noël, etc.;

Attendu que l'aide financière demandée s'élève au montant de 2 500 \$;

Attendu que cette somme a été planifiée dans le cadre des prévisions budgétaires 2024;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde une aide financière au montant de 2 500 \$ au Levier Alimentaire de Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

086-03-2024 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité

*Je, M. Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard  
Maire